

Bureau du 21 mars 2005

Décision n° B-2005-3028

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Quartier de La Duchère - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) 2005**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 10 mars 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La démarche de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) est inscrite au cœur des enjeux du contrat de ville 2000-2006 de l'agglomération lyonnaise, du projet de quartier de la Duchère et du grand projet de ville (GPV). Pour le quartier de la Duchère, elle est le moyen d'une réponse collective et concertée des acteurs locaux, collectivités et institutions, aux problématiques spécifiques du quartier, afin d'enrayer le processus de déqualification qui conduit au départ des Duchérois et au manque d'attractivité du quartier vis-à-vis d'habitants potentiels.

Cette démarche se décline suivant la convention-cadre 2005-2007 soumise à l'approbation du conseil de Communauté lors de sa séance en date du 14 mars 2005.

Les principaux axes de la convention sont :

- la gestion urbaine et du cadre de vie :

- . avec la mise en œuvre d'un nouveau programme d'investissement à court terme (PICT) et d'une nouvelle AMO pour la conception et le suivi des travaux réalisés,
- . la poursuite de la réorganisation des prestations de propreté définie dans le protocole propreté,
- . le projet propreté proximité de la régie de quartier,
- . la poursuite du fonds de petits travaux,
- . le programme global de rénovation des parties communes de l'Opac du Grand Lyon,
- . la création et l'animation d'un sentier pédestre sur le quartier,
- . l'amélioration de l'éclairage extérieur sur l'immeuble 230 de l'Opac du Rhône,
- . la gestion des locaux encombrants de la Sauvegarde et la mise en œuvre d'un programme de réparation rapide suite aux actes de vandalisme (Opac du Grand Lyon) ;

- le lien social et le cadre de vie :

- . avec la mise en place d'un dispositif de concertation locative par l'Opac du Rhône sur l'immeuble du Château,
- . l'ouverture d'un atelier bricolage en direction des habitants par la régie de quartier,
- . la poursuite de l'action code de la route ;

- la sécurité et la tranquillité des habitants : avec la poursuite du dispositif tranquillité porté par l'Altm et qui a fait l'objet d'une validation du conseil de Communauté lors de sa séance en date du 14 mars 2005.

Dans le cadre de la programmation pour l'année 2005, le coût global de la GSUP est estimé à 1 490 190 € TTC avec un engagement financier pour la Communauté urbaine d'un montant de 211 718 € TTC au titre de la politique de la ville.

Le tableau récapitulatif des actions à mener, le montant prévisionnel de chacune ainsi que la répartition entre les partenaires financiers sont annexés à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le programme de gestion sociale et urbaine de proximité du quartier de la Duchère pour l'année 2005 ainsi que la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur de 211 718 € (hors dispositifs spécifiques propreté et tranquillité-médiation).

2° - Autorise monsieur le président à signer les conventions arrêtant les modalités de participation financière entre les différents partenaires et bailleurs sociaux concernés pour les opérations engageant la Communauté urbaine.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2005 et suivants - comptes 657 480, 657 540, 657 570, 657 370 - fonction 824 - opération 0452.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,